

Communiqué 8 mars 2021

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Pour une Véritable Politique d'Education à la Sexualité

Aujourd'hui, il est nécessaire de soutenir le droit à la sexualité, à sa sexualité, pour chaque jeune. L'Education à la Sexualité, dès le plus jeune âge, est un enjeu majeur de l'émancipation de chaque individu.e.

Si à ses débuts la politique d'Education à la Sexualité en milieu scolaire était surtout une politique de prévention des risques (IST-VIH, grossesses) elle évolue aujourd'hui clairement vers un objectif d'égalité des genres. En effet c'est un moyen de lutter contre les comportements sexistes et violents, et de développer l'esprit d'analyse des jeunes face à leurs environnements, familial, culturel, social, etc. Depuis le 4 juillet 2001, les établissements scolaires sont tenus de faire bénéficier l'ensemble des élèves de 3 séances d'Education à la Sexualité par an, du CP à la Terminale, c'est la Loi.

«Dans la réalité on a à peine la possibilité de faire une séance», nous rapporte une conseillère du centre de planification Interquartiers à Grenoble en janvier 2021.

En effet, **nous constatons** que l'éducation à la sexualité reste le parent pauvre de la prévention avec : **1/ du personnel de l'EN encore trop peu formé à ces interventions** (enseignant.e.s/ CPE/infirmier-ères) **et trop peu de temps dégagé** : les questions liées à la sexualité, à la vie affective et relationnelle nécessitent de prendre du temps, bien au-delà des 3 séances demandées...il s'agit d'un cheminement qui implique de prendre du temps.

2/ un manque de moyens financiers : les subventions publiques demandées par les associations agréées désirant intervenir, à la demande, pour animer ces séances (tel que le Planning Familial), sont régulièrement à la baisse.

3/ des séances inégalement mises en œuvre sur le territoire et par classe d'âge : en 2016, d'après une enquête du Haut Conseil à l'Egalité, 25 % des écoles élémentaires, 11 % des lycées et 4 % des collèges déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance d'éducation sexuelle. Lorsque celles ci sont menées, cela concerne peu de classes du CP à la Terminale, mais souvent des classes de CM1 et de CM2 pour l'école, des classes de 4ème et 3ème pour le collège, et des classes de 2nde pour le lycée. ¹

Face à la crise sanitaire, une vie affective/relationnelle et sexuelle chamboulée, une organisation bouleversée, des perspectives financières incertaines

Nous craignons que les jeunes se retrouvent de plus en plus isolé-e-s face à leurs questionnements en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle...sentiment exacerbé par l'isolement engendré par la crise sanitaire. Le lien de confiance établi lors de nos interventions entre les conseillères, les élèves et le personnel socio-éducatif permet parfois de faire émerger des témoignages et sortir du silence du huis-clos familial. L'éducation à la sexualité permet à ces élèves, à ces enfants, d'identifier et de nommer les violences sexuelles.



Nous croyons les enfants, les adolescent-e-s et l'ensemble des personnes qui ont témoigné des violences sexuelles subies dans le cercle intra-familial. L'inceste est un tabou social immense qui s'accompagne d'une impunité judiciaire totale. Nous devons urgemment le combattre par un changement de société radical ! Dans ce contexte, l'école peine à offrir un espace protecteur où la parole est possible, permettant ainsi de lancer l'alerte sur ces violences alors même que selon le Collectif contre le viol « dans chaque classe, il y a une victime d'inceste »².

Nous soutenons nos partenaires, les enseignantes et enseignants, les infirmière.e.s scolaires, les CPE, les directrices et directeurs dont nous savons les conditions d'exercice actuelles si difficiles.

Nous constatons que, dès le 11 mai 2020 les établissements partenaires du Planning Familial ont sollicité nos équipes, reconnaissant toute leur valeur à nos interventions. Les enseignant.es ont anticipé le besoin de parole des enfants. Cependant les ressources du Planning Familial ne lui permettent pas de répondre positivement à toutes les demandes exprimées par les professionnel.le.s de terrain.

Nous voulons que l'Etat donne les moyens de mettre réellement en place ces séances. L'éducation à la sexualité est un droit et l'Ecole a une obligation légale en la matière même si elle ne peut pas tout, toute seule : l'éducation à la sexualité est aussi l'affaire des familles, des médias, des clubs sportifs, des MJC ... et de tous les autres lieux de socialisation des jeunes.

Éduquer à la sexualité c'est éduquer à l'égalité, et lutter contre les violences.

Contacts presse :

Secretariat@planningfamilial38.com

Communication@planningfamilial38.com

04 76 87 89 24 - 07 49 26 52 21